

COMMERCE / VENTE / DISTRIBUTION

MC (futur CS)

VENDEUR CONSEIL EN ALIMENTATION

EN APPRENTISSAGE

**SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)**

UFA du Lycée Jean-François Cail
1 Rue Maurice Gadioux 79110 Chef-Boutonne
Tel : 05 49 29 81 27

LE MÉTIER

Le titulaire de la mention complémentaire « Vendeur-conseil en alimentation » exerce son activité au sein d'un espace de vente alimentaire. Il s'inscrit dans une démarche commerciale active dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaire des denrées et des préparations alimentaires.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Approvisionner l'espace de vente en produits alimentaires
- Mettre en valeur l'offre produits
- Conseiller et vendre ces produits
- Fidéliser et développer la relation commerciale
- Contribue au développement d'une relation client personnalisée en durable.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le titulaire de la mention complémentaire occupe un emploi de Vendeur-conseil ou de Vendeuse-conseil en alimentation.

Le titulaire du diplôme peut exercer dans :

Des espaces de vente alimentaire de proximité, sédentaires ou non-sédentaires, disposant ou pas d'un atelier de fabrication :

- Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glacerie,
- Charcuterie-traiteur,
- Rôtisserie volailles,
- Poissonnerie,
- Commerce de primeurs,
- Fromagerie-crèmerie,
- Épicerie fine,
- Commerce de vins, spiritueux, bières, café, thé et autres boissons,
- Des rayons métiers traditionnels de la grande distribution : boulangerie, pâtisserie, charcuterie, traiteur, rôtisserie, poissonnerie, fromages, fruits et légumes.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un CAP
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 3 semaines en entreprise et 1 semaines par mois en centre de formation
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 420h

POURSUITE D'ÉTUDES

- Bac Professionnel

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 6172€	à 100% par les OPCO	à partir de 5300€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

Pas d'apprentis en 2022-2023

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37105

Date d'enregistrement de la certification : 25-11-2022

